

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 26 JUIN 2018 à 18 heures 30

*Convocation du 20 juin 2018.*

*Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.*

**Présents :** M. et Mmes David ALARY, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

**Absents :** Christian ALFARO, Corinne GALINDO, Céline TAILHADES

**Procurations :** Séverine AZOUGARH à Isabelle GIL, Sylvie GISBERT à Caroline HULLO, Véronique GALINIER à Florence RAYNIER, Béatrice MILESI à Alain RIVAYRAND

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Isabelle GIL

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à Jacques Maurand qui intervient en donnant lecture d'un courrier qui est annexé au présent compte rendu.

A l'issue de cette intervention, Erick Granier demande s'il pourra avoir communication de ce courrier et si un droit de réponse lui sera accordé lors de la prochaine séance du conseil municipal. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Le Maire présente ensuite l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du règlement d'attribution des lots du lotissement communal
2. Subvention exceptionnelle à l'association ECC'ART pour une animation organisée le 30 septembre
3. Rétrocession des parties communes du lotissement « le Clos Saint Julien » à la commune
4. Réaménagement du cœur de village – demande de subvention auprès de la région dans le cadre du dispositif « Grand Site Occitanie »
5. Rapports annuels du délégataire (RAD) sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement
6. Désignation des jurés d'assises
7. Changement de la chaudière de la mairie – demande de subvention auprès d'Hérault Énergie
8. Autorisation d'ester en justice
9. Compte rendu des décisions du Maire
10. Questions diverses

## **1 - Approbation du règlement d'attribution des lots du lotissement communal**

Le Maire indique que ce règlement ne pourra pas être approuvé ce soir, car des ajustements sont encore en cours au niveau de la grille de prix. Il s'agit donc simplement de présenter le règlement au travers des critères d'éligibilité et des engagements des bénéficiaires.

- Critères d'éligibilité :
  - o l'acquéreur ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'acquisition
  - o l'acquéreur doit être originaire, résider ou travailler sur le territoire de la commune de Capestang
  - o les couples avec enfants – ou à naître - seront privilégiés
  - o l'acquéreur ne devra pas dépasser les conditions de ressources fixées par référence aux plafonds du prêt à taux zéro (PTZ) 2018
- Engagement des bénéficiaires :
  - o en contrepartie de l'avantage financier qui lui a été consenti, l'acquéreur s'oblige, sauf cas de force majeure, à démarrer la construction de sa parcelle dans le délai de « douze (12) mois » à compter de son acquisition par acte authentique et à affecter pendant une durée de « cinq (5) années » à compter de la date d'achèvement des travaux de construction, le bien acquis à usage de sa résidence principale
  - o pendant l'ensemble de cette période comprise entre l'acquisition et le terme du délai de 5 années suivant l'achèvement des travaux de construction, l'acquéreur s'interdit formellement, sauf cas de force majeure, toute aliénation (vente, échange, ou apport en société) du bien objet des présentes.

## **2 - Subvention exceptionnelle à l'association ECC'ART pour une animation organisée le 30 septembre**

Caroline Hullo indique que cette demande d'aide financière formulée par l'association ECC'ART, qui s'élève à 300 €, permettra de financer l'organisation d'une animation que réalisera l'association le 30 septembre prochain dans la cour du château, et qui sera ouverte à tou(te)s (manifestation « pass à l'art » proposant 15 activités sur la journée).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une aide financière de 300 € à l'association ECC'ART, dans le cadre de l'animation « pass à l'art ».

## **3 - Rétrocession des parties communes du lotissement « le Clos Saint Julien » à la commune**

Le promoteur, après avis conforme de la commission urbanisme, propose à la commune la rétrocession de la voirie interne du lotissement. Cette voirie étant ouverte à la circulation publique et en bon état, rien ne s'oppose à cette rétrocession.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la rétrocession à la commune de la voirie interne du lotissement « le Clos Saint Julien » et son affectation dans le domaine public communal.

## **4 - Réaménagement du cœur de village – demande de subvention auprès de la région dans le cadre du dispositif « Grand Site Occitanie »**

Le projet de réaménagement du cœur de village, dont le coût prévisionnel s'élève à la somme de 1 329 000 € HT (études et maîtrise d'œuvre compris), avait initialement fait l'objet d'un positionnement au niveau du dispositif « bourg centre », porté par la région Occitanie. A la suite d'une réunion avec les services régionaux, dans les locaux du pays haut languedoc et vignobles, il nous a été conseillé de présenter la demande d'aide financière dans le cadre du dispositif « Grand site Occitanie », relevant également de la région, et correspondant davantage aux objectifs poursuivis par notre projet.

Toutefois, les services de la région n'ont pu nous communiquer aucune information sur les taux de subvention pouvant être alloués, ni sur les éventuels plafonds applicables, ce dispositif étant encore en cours d'élaboration. Aussi, cette question est retirée de l'ordre du jour et reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

## **5 - Rapports annuels du délégataire (RAD) sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire présente les grandes lignes des deux RAD, qui sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les deux rapports.

## **6 – Désignation des jurés d'assises**

Sont tirés au sort :

- Sylvain LLINAS
- Caroline CABROL-ROUANET
- Jérémie FRATTI
- Sylvie GOMEZ
- Esther VINCENT
- Andrée SILLÈRE

Cette liste sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

## **7 - Changement de la chaudière de la mairie – demande de subvention auprès d'Hérault Énergie**

Selon les préconisations issues d'un rapport d'Hérault Énergie, pointant l'ancienneté de l'actuelle chaudière desservant la mairie, l'acquisition d'une nouvelle chaudière à gaz a été effectuée (11 180 € HT). Cette acquisition peut être aidée financièrement par le syndicat, à hauteur de 70 % du coût HT, plafonné à 5 000 €.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide financière du syndicat Hérault Énergie, à hauteur de 5 000 €, laissant à la charge de la commune la somme de 6 180 € HT.

Approbation à l'unanimité.

## **8 - Autorisation d'ester en justice**

Sur les conseils de l'avocate assurant la défense de la commune dans les contentieux d'urbanisme en cours, il nous est suggéré de compléter la délibération n°038-2014 du 29 avril 2014 ainsi libellée pour sa partie correspondant aux actions en justice : « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le conseil municipal** ; la délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense ; le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix ».

Le complément serait ainsi rédigé « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **et précise que cette délégation s'exercera devant toutes les juridictions civiles et administratives, quel que soit le niveau de recours (1<sup>er</sup> instance, appel, recours devant le conseil d'état ou la cour de cassation), et pour tous les domaines de compétence de la commune** ; la délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense ; le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix ».

Approbation à l'unanimité.

## **9 - Compte rendu des décisions du Maire**

- Attribution du marché pour le broyage de végétaux dans le Saint Laurent – 2 770 € HT- (020/2018)
- Convention de partenariat pour la tournée départementale d'été Edition 2018 – (020 bis/2018)
- Travaux d'amélioration de deux portes - Lo Castel– 3 000 € HT – (021/2018)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose d'une chaudière gaz – 11 180 € HT - (022-2018)
- Attribution du marché pour le désembouage du réseau de chauffage de la médiathèque – 8 502 € HT - (023/2018)
- Attribution du marché pour le programme voirie 2018 – 229 232.70 € HT – (024/2018)
- Attribution du marché pour la desserte de l'aire de lavage – 146 617.50 € HT – (025/2018)

## 10 - Questions diverses

• Centre Municipal de Santé : le Dr Ajas intégrera le CMS à compter du lundi 2 juillet prochain. A noter qu'entre le 01 janvier 2018 et le 26 juin 2018, 3 950 consultations ont été effectuées au centre. Sur la même période, les recettes encaissées s'élèvent à 123 000 € et les dépenses à 122 436 €.

Annie Ducla indique qu'une réunion s'est tenue hier soir afin d'améliorer l'organisation du CMS en laissant notamment la possibilité de recevoir des patients pour des soins non programmés.

### • Évènements :

- 11.07.2018 : première projection du nouveau son et lumière
- 14.07.2018 à 10h30 : inauguration du parking de la Poste
- 14.07.2018 à 11h : inauguration de la nouvelle dénomination du centre médical, à la mémoire de Jean Michel Cabrol.

• Gilles Duclos demande si le parking de la Poste est inclus dans la zone bleue qui sera prochainement mise en place. Jacques Maurand lui répond que ce sont les places de stationnement situées devant la poste qui sont concernées, pas celles du parking.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 19H45.

### APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.06.2018

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Isabelle GIL

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS